



**Dixième Congrès
des Nations Unies
pour la prévention du crime
et le traitement des délinquants**

Distr.: Générale
17 décembre 1999

Français
Original: Anglais

Vienne, 10-17 avril 2000

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations

Participation de la collectivité à la prévention de la criminalité

Document de base pour l'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité**

Résumé

Le présent document a été établi en application de la résolution 53/110 du 9 décembre 1998, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, notamment l'organisation de quatre ateliers de caractère pratique, dont un consacré à la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité. Seront exposés à l'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité les moyens pratiques, pour les États Membres, de faire reculer la criminalité en associant la collectivité à sa prévention, ainsi que, à partir de rapports émanant d'organismes des Nations Unies, de gouvernements et d'experts, les arguments qui invitent à investir dans la prévention de la criminalité au niveau de la collectivité et des exemples de prévention de la criminalité faisant intervenir les pouvoirs publics locaux, les établissements scolaires, les parents et la société civile, la police et les organismes du système judiciaire, ainsi que le secteur privé. En outre, l'atelier sera l'occasion de faire le point des actions menées par les pouvoirs publics pour prévenir la criminalité et de déterminer celles qui ont été couronnées de succès. Les travaux de l'atelier porteront pour une large part sur l'étude d'un choix de monographies édifiantes représentatives des méthodes et des techniques que les gouvernements utilisent et pourraient utiliser pour consolider les progrès en matière de prévention de la criminalité.

L'atelier s'achèvera sur une réunion au cours de laquelle seront recensés les concours disponibles – aide technique d'institutions d'appui, informations et manuels sur les bonnes pratiques à suivre, programmes de formation et échange de compétences, moyens d'aide au diagnostic et au processus de prévention de la criminalité. Les discussions se focaliseront sur la mise en place d'un mécanisme qui permette, au moyen d'une stratégie empirique, d'assurer l'efficacité de la prévention de la criminalité au niveau transnational.

* A/CONF.187/1.

** Le Secrétaire général tient à rendre hommage au Centre international pour la prévention de la criminalité, à Montréal, qui a organisé l'atelier.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-14	3
A. Mandats	2-6	3
B. Objectifs et participation	7-11	3
C. Réunions préparatoires	12-14	4
II. Pourquoi investir dans des programmes de prévention de la criminalité faisant appel à la collectivité?	15-32	5
A. Criminalité: une menace pour les collectivités	15-19	5
B. Méthodes inefficaces et coût de la criminalité pour les collectivités	20-23	5
C. Mesures de prévention efficaces: connaître pour agir	24-29	6
D. Rapport coût-efficacité des mesures de prévention	30-32	7
III. Exemples de programmes de prévention de la criminalité faisant appel à la collectivité	33-41	7
A. Autorités locales et villes	33-36	7
B. Écoles et programmes éducatifs	37-38	8
C. Parents et citoyens	39	8
D. Police et système judiciaire	40-41	9
IV. Stratégies nationales pour une action efficace	42-45	9
A. Quelques exemples de stratégies nationales	42	9
B. Évolution des stratégies nationales	43-45	11
V. Exemples d'initiatives couronnées de succès	46-52	12
A. Éléments d'une politique réussie	46	12
B. Considérations particulières	47-49	12
C. Critères de sélection des exemples qui seront présentés lors de l'atelier ..	50	13
D. Présentation des exemples	51-52	13
VI. Assistance technique visant à faciliter la prévention efficace de la criminalité ..	53-62	13
A. Institutions d'appui	53-56	13
B. Information et description des bonnes pratiques	57-58	14
C. Programme de formation et échange de compétences	59	14
D. Outils de partenariat et de diagnostic	60	15
E. Stratégies empiriques	61-62	15
VII. Satisfaction des besoins particuliers des pays en développement et des pays aux économies en transition	63-64	15

I. Introduction

1. Par sa résolution 53/110 datée du 9 décembre 1998, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, notamment l'organisation de quatre ateliers, dont un sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité.

A. Mandats

2. Un atelier sur les politiques urbaines et la prévention du crime et un atelier sur la prévention de la criminalité violente se sont tenus dans le cadre du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui a eu lieu au Caire du 29 avril au 8 mai 1995. Sur la base des résultats de leurs travaux, des directives touchant la prévention de la criminalité en milieu urbain ont été établies. Ultérieurement, par sa résolution 1995/9 du 24 juillet 1995, le Conseil économique et social a adopté les orientations pour la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine, jointes en annexe à ladite résolution.

3. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime (E/CN.15/1999/3, par. 4 et 5) qu'on a donné à la notion de "prévention du crime" une signification plus étroite renvoyant uniquement aux mesures non punitives, et qu'on entend dorénavant par prévention du crime une action visant les facteurs déterminants de la criminalité, y compris les situations propices à la commission d'une infraction. Les différentes démarches qui ont été adoptées pour prévenir la criminalité visent soit a) les délinquants en puissance, soit b) les situations propices aux infractions ou les victimes potentielles.

4. Par sa résolution 1999/25 du 28 juillet 1999, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de convoquer une réunion interrégionale d'experts qui seraient chargés d'analyser les mécanismes d'application éventuels de stratégies probantes de prévention du crime en situation ou axées sur le développement social pour faire face à des formes de délinquance telles que la délinquance urbaine, la violence familiale et la délinquance juvénile ainsi que, le cas échéant, à des formes de délinquance nouvelles ou en gestation telles que la criminalité organisée, la traite des personnes, spécialement des femmes et des enfants, et la corruption.

5. Outre la question de la médiation et celle de la justice réparatrice, les participants à l'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité examineront les questions suivantes (A/CONF.187/PM.1/Add.1, par. 68):

- a) Favoriser la participation du public à la prévention de la criminalité;
- b) Mobiliser les ressources financières pour la prévention de la criminalité au niveau de la communauté;
- c) Instaurer la sécurité sur le domaine public en employant les moyens qu'offre l'urbanisme;
- d) Rendre les jeunes attentifs à leurs obligations civiques;
- e) Développer des mécanismes pour assurer la médiation en cas de conflit;
- f) Évaluer les stratégies de prévention de la criminalité sur le plan de l'efficacité, de l'efficience et de l'effet de déplacement.

6. Les travaux devraient aboutir à plusieurs initiatives, y compris la création d'un site Internet qui fournira des informations sur la prévention de la criminalité à travers le monde, la publication d'un recueil des activités de prévention du crime dans des pays sélectionnés, la publication d'un aide-mémoire sur les meilleures pratiques en matière de prévention de la criminalité dans le monde et la mise en œuvre de diverses activités de coopération technique, par exemple des stages de formation à la prévention efficace de la criminalité.

B. Objectifs et participation

7. L'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité est un atelier technique censé déboucher sur des résultats concrets. Il contribuera à favoriser la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité, notamment à travers la médiation et la justice réparatrice, dans le cadre de l'état de droit et dans le plein respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Il sera tenu compte, tout au long des travaux, des différences entre les pays développés et les pays en développement.

8. Les participants recenseront et examineront des stratégies visant à:

- a) Partager les informations et les données d'expérience sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité et renforcer les partenariats entre pays, pouvoirs publics locaux, collectivités, etc.;

b) Renforcer les réseaux de solidarité sociale de façon à appuyer l'action menée par les gouvernements pour prévenir la criminalité eu égard à leur mission de service public;

c) Évaluer l'efficacité des stratégies axées sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité;

d) Mobiliser la communauté internationale afin de fournir une assistance technique et financière aux gouvernements qui en font la demande.

9. L'atelier s'adresse aux fonctionnaires des ministères de la justice et d'autres administrations, aux responsables et dirigeants locaux, aux urbanistes, aux spécialistes de la prévention de la criminalité au niveau de la communauté, aux experts venus du secteur privé et aux représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes. Il s'adresse également aux membres des forces de police, aux autorités judiciaires et aux agents de l'administration pénitentiaire, aux spécialistes de la communication ayant une expérience des campagnes d'information et des programmes de sensibilisation du public, de même qu'aux urbanistes et aux architectes, notamment ceux qui ont une expérience de la mise en place "d'espaces de droit" et de la sécurisation de la vie publique (A/CONF.187/PM.1/Add.1, par. 70).

10. Les participants à l'atelier tiendront trois réunions, de trois heures chacune. Lors de la première réunion, ils s'intéresseront aux objectifs de l'atelier. À partir de rapports émanant d'organismes des Nations Unies, de gouvernements et d'experts seront présentés les arguments qui invitent à investir dans la prévention de la criminalité au niveau de la communauté, de même que des exemples de prévention de la criminalité faisant intervenir les pouvoirs publics locaux, les établissements scolaires, les parents et la société civile, la police et les organismes de justice pénale. Lors de la deuxième réunion, les participants feront le point des actions menées par les pouvoirs publics pour prévenir la criminalité et détermineront les critères autour desquels les actions couronnées de succès se sont articulées. Les travaux au cours des deux premières réunions porteront pour une large part sur l'étude d'un choix de monographies représentatives de la manière d'appliquer ces critères.

11. À la troisième réunion, il sera question des diverses institutions qui fournissent un appui technique, des informations et des manuels sur les bonnes pratiques à suivre, de la formation et de l'échange de compétences, ainsi que des moyens de diagnostic. Les participants discuteront de la mise en place d'un mécanisme qui

permette de faciliter l'action en vue de la prévention efficace de la criminalité à partir d'une stratégie empirique.

C. Réunions préparatoires

12. La Réunion régionale pour l'Afrique préparatoire au Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants s'est tenue à Kampala du 7 au 9 décembre 1998; la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire au Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants s'est tenue à San José du 22 au 24 février 1999; et la Réunion régionale pour l'Asie occidentale préparatoire au Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants s'est tenue à Beyrouth du 11 au 13 novembre 1998. Les participants ont examiné le thème de l'atelier, en soulignant la nécessité de prendre des mesures globales et d'instaurer la confiance entre les services de répression, le public et les différents secteurs. Certains ont mis l'accent sur le rôle des valeurs traditionnelles, le renforcement de la bonne gouvernance, le droit des citoyens d'appuyer la sécurité publique et d'y veiller, ainsi que sur la nécessité d'apporter aux pays en développement une aide internationale.

13. Le Ministère argentin de la justice a apporté son concours aux préparatifs de l'atelier en accueillant à Buenos Aires, du 8 au 10 février 1999, la réunion d'un groupe d'experts. Ces experts ont discuté, à l'occasion de cette réunion, d'un certain nombre de questions ayant trait à l'atelier, notamment les objectifs, la participation, les méthodes, les dispositions matérielles et le suivi.

14. Les Gouvernements canadien, français et néerlandais, agissant en collaboration avec le Centre international pour la prévention de la criminalité, ont organisé à Montréal, du 3 au 6 octobre 1999, une conférence sur le thème "Prevention of Crime: Harnessing What Works". Les participants à la conférence ont axé leurs travaux sur l'efficacité des stratégies nationales et locales de prévention de la criminalité, les moyens de renforcer dans la pratique l'efficacité de la prévention de la criminalité au niveau de la communauté, dans le monde entier, et les moyens de poursuivre ces objectifs dans le cadre de l'atelier. Le Centre international pour la prévention de la criminalité a récemment publié un rapport majeur portant sur une analyse comparée de la prévention de la criminalité¹ et une publication intitulée *100 Programs to Inspire Action across the World*.²

II. Pourquoi investir dans des programmes de prévention de la criminalité faisant appel à la collectivité?

A. Criminalité: une menace pour les collectivités

15. Dans de nombreux pays développés d'Asie, d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, le risque pour une famille d'être victime d'un délit ordinaire contre les biens, tel qu'un cambriolage ou un vol de voiture, a progressivement diminué au cours des dernières années. Toutefois, en raison d'une forte augmentation du taux de criminalité dans les années 60 et 70, la probabilité qu'une famille soit victime d'un délit en l'an 2000 demeure deux à trois fois plus élevée que dans les années 60. La probabilité d'être victime de la délinquance violente continue d'augmenter, atteignant des taux plusieurs fois supérieurs à ceux des années 60. La violence envers les femmes et les délits commis par et contre des jeunes sont des problèmes particulièrement préoccupants.

16. Même dans les pays où le taux de criminalité recule, le public éprouve toujours un profond sentiment d'insécurité et de peur. Nul n'ignore que le niveau d'insécurité dépend de facteurs autres que la criminalité elle-même: le sentiment d'insécurité peut être exacerbé par plusieurs facteurs, comme des conditions de vie précaires, la progression du chômage et le manque de perspectives d'avenir. La criminalité demeure néanmoins une des principales sources d'insécurité.

17. Dans de nombreux pays en développement et pays dont l'économie est en transition, le taux de criminalité a connu une hausse spectaculaire au cours des dernières décennies. Des études montrent que sur les 10 pays enregistrant le taux de délits violents graves le plus élevé, 9 sont des pays à économie en transition. Le taux de meurtres dans certaines villes d'Afrique australe et d'Amérique du Sud est au moins 10 fois plus élevé que dans les pays développés d'Europe. En général, les taux d'homicide les plus élevés, variant entre 22 et 64 pour 100 000 habitants, correspondent à des villes situées dans des pays en développement.³

18. Les conséquences sociales de la criminalité sont graves. La criminalité touche les pauvres des zones urbaines plus fréquemment et plus durement que d'autres groupes de la population.⁴ Elle brise la vie des victimes et a un impact sur l'ensemble de la société, comme en

témoignent les dispositions de plus en plus nombreuses prises par les particuliers pour assurer leur sécurité, la crise de confiance dans le système judiciaire qui frappe une grande partie de la société ainsi que l'enracinement de la peur.

19. L'inaction face à la criminalité a des conséquences au niveau international, puisqu'elle est propice aux groupes criminels organisés.

B. Méthodes inefficaces et coût de la criminalité pour les collectivités

20. Le coût total de la criminalité pour les collectivités (en termes de justice pénale, de biens perdus, de vies brisées et de sécurité privée), calculé en pourcentage du produit intérieur brut, est bien plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés. Dans les pays en développement, la criminalité se traduit par une diminution des investissements économiques, un nombre plus important de quartiers en déclin et une diminution des fonds publics alloués à des programmes de développement social menés dans des domaines essentiels tels que l'éducation, la santé et la promotion de l'égalité entre les sexes et entre les ethnies. Nombre de ces programmes seront examinés dans le cadre de l'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité lors du débat sur les moyens de réduire la délinquance, la violence et l'insécurité. Par exemple, en fournissant des soins d'urgence aux victimes de la délinquance violente, on accapare les modiques ressources médicales au détriment de soins primaires tels que la vaccination.

21. Les coûts liés aux systèmes de justice pénale représentent entre 40 et 50 % du coût total de la criminalité. Au cours des 30 dernières années, ces coûts ont progressé en moyenne de 95 % dans les pays en développement, de 75 % dans les pays à économie en transition et de 50 % dans les pays développés. Dans de nombreux cas, pendant cette période, ils ont augmenté parallèlement au taux de criminalité.

22. Quelques-unes des mesures d'ordre pénal adoptées dans les pays développés n'ont pas produit les effets escomptés. Aux États-Unis d'Amérique, un rapport présenté au Congrès sur l'efficacité des programmes de lutte contre la criminalité financés au niveau fédéral conclut que bon nombre des initiatives mises en place dans le pays – camps de type militaire, programme DARE d'éducation pour éviter l'abus des drogues, programme "Scared straight" d'entretiens avec des détenus et

politique de renforcement des moyens de répression dans tous les domaines – ne s'attaquent pas aux causes du phénomène et n'ont pas permis de réduire la criminalité.⁵ Parallèlement, le rapport confirme que certaines mesures de prévention faisant appel à la collectivité, qui seront examinées lors de l'atelier, se sont révélées efficaces.

23. Des études économétriques montrent que les mesures de prévention ciblées sur des facteurs de risque connus sont deux à sept fois moins coûteuses que la mise en détention.¹⁶ Or, le taux d'incarcération a sensiblement augmenté dans les années 90. En Fédération de Russie et aux États-Unis, on compte actuellement près de 700, détenus pour 100 000 habitants, contre près de 400 en Afrique du Sud. Les jeunes et les pauvres représentent une part importante de cette population carcérale. Les coûts de l'incarcération, tant économiques que sociaux, sont élevés à court et à long termes.⁷

C. Mesures de prévention efficaces: connaître pour agir

24. Faisant suite à une série de grandes conférences⁸ sur la sécurité urbaine, la deuxième Conférence internationale sur la sécurité, la drogue et la prévention de la criminalité en milieu urbain s'est tenue à Paris du 18 au 20 novembre 1991. Elle a accueilli plus de 1 600 participants, parmi lesquels des maires, des conseillers, des responsables de services de police, des responsables des politiques de développement social et des représentants des pouvoirs publics venus du monde entier. À cette occasion, on a adopté un plan d'action en sept étapes pour la réduction de la criminalité, de l'abus de drogues et de la peur, dans lequel étaient fixés des objectifs précis devant être atteints d'ici à 1995, en particulier: a) multiplier par deux le nombre de pays dotés de structures nationales de prévention de la criminalité; b) multiplier par deux le nombre de villes de plus de 250 000 habitants dotées de structures de prévention de la criminalité; c) trouver un moyen de permettre au public de participer à toutes les structures de prévention de la criminalité; d) utiliser 10 % de tous les nouveaux fonds alloués à la prévention pour recenser et évaluer les mesures efficaces; et e) accroître considérablement les ressources nécessaires pour répondre aux besoins socioéconomiques et urbains, en particulier aux besoins de groupes marginalisés tels que les jeunes à risque. Les deux premiers objectifs ont été atteints, mais seulement entre 1995 et 1999. Par exemple, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Angleterre et Pays de Galles) ont investi dans de nouveaux programmes de prévention, sous réserve que

10 % des fonds alloués soient consacrés à l'évaluation. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des statistiques précises, de nombreux experts soutiennent que les ressources allouées à la satisfaction des besoins socioéconomiques et urbains ont diminué.

25. Il est possible de déterminer avec plus de certitude aujourd'hui qu'il y a 10 ans quelles mesures de prévention sont ou peuvent être efficaces. De même, on connaît à présent mieux les éléments nécessaires pour appliquer des mesures efficaces et mettre en place les mécanismes d'appui requis au niveau national. Au cours des dernières années, diverses analyses ont montré que, partout dans le monde, on dispose de connaissances très similaires sur les mesures efficaces de prévention de la criminalité.⁹

26. Plusieurs sources (notamment des rapports établis par des commissions gouvernementales en Australie, en France, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni¹⁰ des travaux de recherche publiés par des particuliers^{7,11}, des résolutions adoptées dans le cadre de conférences organisées sous les auspices de l'ONU¹² et des publications émanant d'organisations nationales chargées de la prévention de la criminalité)¹³ mettent en évidence un certain nombre de facteurs communs associés à la délinquance, à la violence et à l'insécurité. Il y a plus de délinquance et de violence lorsque se présentent des situations décrites ci-après, lesquelles sont étroitement liées entre elles:

- a) Pauvreté et chômage découlant de l'exclusion sociale, en particulier pour les jeunes;
- b) Familles dysfonctionnelles – comportements parentaux négligents et inconséquents, violence ou conflit entre les parents;
- c) Société acceptant ou encourageant une culture de la violence;
- d) Discrimination et exclusion fondées sur le sexe, la race ou d'autres motifs injustes;
- e) Dégradation des environnements urbains et des liens sociaux;
- f) Surveillance insuffisante des lieux publics et des biens;
- g) Disponibilité de biens faciles à transporter et à vendre;
- h) Présence de facteurs incitatifs (armes à feu, alcool et drogues).

27. Les programmes ciblés sur les facteurs de risque distinguent, d'une part, les risques de délinquance liés au

développement social et, de l'autre, les risques de victimation liés à une situation criminogène. Les programmes efficaces visant à favoriser le développement social des enfants, des jeunes et des familles comportent différentes initiatives, à savoir:

a) Pour les personnes de 0 à 6 ans: visites à domicile afin d'améliorer les compétences parentales et de développer les aptitudes sociales des enfants; programmes préscolaires visant à socialiser les enfants et à développer leurs facultés cognitives;

b) Pour les personnes de 7 à 12 ans: éveil et socialisation des enfants de familles modestes vivant dans des logements sociaux; programmes de tutorat pour les enfants défavorisés et renforcement des compétences parentales et des facultés cognitives des enfants;

c) Pour les personnes de 13 à 18 ans: programmes de responsabilisation et d'aide à l'emploi, mesures visant à inciter les adolescents à achever leur scolarité, formation et aide à la recherche d'un emploi et thérapie familiale fonctionnelle pour les jeunes délinquants et leur famille.

28. Les mesures de prévention ciblées sur les facteurs de risque mentionnés ci-dessus ont entraîné une diminution spectaculaire et constante de la délinquance. Elles ont également eu pour effet de limiter la dépendance à l'égard de l'aide sociale et d'améliorer les résultats scolaires et les conditions d'emploi. Enfin, elles se sont révélées efficaces pour réduire les cas de récidive.

29. Parallèlement, des études montrent que les mesures visant à éliminer les situations propices à la commission d'infractions permettent de réduire la criminalité dans les lieux publics ainsi que les délits contre les biens.¹ Diverses mesures visant à éliminer les situations criminogènes afin de prévenir les risques de victimation ont également été évaluées.

D. Rapport coût-efficacité des mesures de prévention

30. Des études menées aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles) montrent que les mesures de prévention sont davantage susceptibles de réduire la criminalité et coûtent moins cher à la société que la multiplication des incarcérations et une augmentation du budget de la police au profit de domaines autres que la prévention.¹

31. En outre, les études sur le rapport coût-efficacité montrent que les mesures de prévention contribuent à augmenter les salaires, à améliorer les possibilités

d'emploi et à réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale. Plus généralement, les dispositions prises par les pouvoirs publics pour exécuter et appuyer des programmes de prévention contribuent directement à la création d'emplois, tout particulièrement pour les jeunes et les chômeurs de longue durée, comme en attestent les politiques de prévention de la criminalité menées, en particulier, en France et aux Pays-Bas.

32. Les données sur les mesures de prévention efficaces et sur leur coût par rapport aux résultats obtenus sont particulièrement importantes étant donné a) l'ampleur de la criminalité et de l'insécurité et b) l'augmentation du coût des systèmes de justice pénale traditionnels et, plus généralement, de la criminalité.

III. Exemples de programmes de prévention de la criminalité faisant appel à la collectivité

A. Autorités locales et villes

33. Les villes sont considérées comme le lieu où la sécurité de la collectivité revêt un intérêt primordial. Si une ville est sûre et sécurisante, les gens y résideront, les entreprises y prospéreront et cette ville deviendra un pôle d'attraction. Les villes sont les mieux placées pour rassembler les principaux intervenants autour des problèmes locaux. Pour y parvenir, toutefois, elles ont souvent besoin de l'aide d'autres entités administratives. L'action au niveau local est généralement le moyen le plus efficace pour résoudre les problèmes. L'intégration d'aspects liés à la prévention de la criminalité et à la sécurité de la collectivité dans chacun des divers secteurs de l'administration contribue également à la saine gestion des affaires publiques.

34. Dans les pays d'Europe occidentale et en Nouvelle-Zélande, les autorités municipales s'attachent à promouvoir la création de partenariats entre des organismes œuvrant dans différents domaines, tels que l'éducation, la santé, les services sociaux, le logement et la répression, afin qu'ils collaborent aux efforts déployés pour s'attaquer aux causes de la criminalité locale.² Dans certains cas, les citoyens sont invités à participer et à donner leur avis, et des dispositions particulières doivent être prises pour traiter les problèmes liés aux femmes et aux minorités.

35. En Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire et en République-Unie de Tanzanie, les autorités municipales ont joué un rôle de premier plan dans l'action menée en

vue d'encourager les institutions à élaborer des programmes efficaces visant à sécuriser les villes dans le cadre de partenariats entre les écoles, les services sociaux, la société civile, les associations et les forces de police. Une conférence internationale sur la sécurisation des collectivités, organisée par l'Institut d'études sur la sécurité, s'est tenue à Johannesburg en octobre 1998. Elle a accueilli une soixantaine de maires de différentes villes d'Afrique qui, à cette occasion, ont examiné et comparé divers aspects de leurs politiques.

36. La délinquance violente et les délits contre les biens ont accusé au cours des dix dernières années une baisse constante bien supérieure aux tendances nationales. Le rôle prépondérant joué par les autorités municipales et les services de police, mais également la mise en place de partenariats entre tous les membres de la collectivité ont contribué à ce recul. À Boston, par exemple, la criminalité a reculé, dans toute la ville, de 29 % entre 1986 et 1996 d'après le Centre international pour la prévention de la criminalité. Cette réussite s'explique en partie par la création de partenariats visant la résolution des problèmes et par l'application de mesures visant à favoriser la collaboration entre les services de répression (en particulier ceux spécialisés dans la lutte contre les gangs et les armes à feu) et les organismes locaux mettant en œuvre, par exemple, des programmes d'enseignement, d'orientation et de création d'emplois pour les jeunes.

B. Écoles et programmes éducatifs

37. Il est généralement admis que le moyen le plus efficace de lutter contre la violence dans les écoles est la prévention. L'importante médiatisation des explosions de violence survenues dans certaines écoles aux États-Unis a contribué à accroître la préoccupation du public à ce sujet. En outre, c'est avant tout l'école qui détermine dans quelle mesure les jeunes se livreront à des actes de violence en milieu extrascolaire. Les exemples ci-après montrent comment différents pays ont répondu à la préoccupation de la collectivité face à la violence dans les écoles:

a) En Norvège, une campagne nationale visant à détecter les actes de brimade dans les écoles et à y mettre un terme a été lancée avec le soutien du personnel enseignant, des parents, du public et des élèves;

b) Aux États-Unis, on a lancé une initiative appelée "Quantum Opportunities Program", afin d'encourager les adolescents défavorisés à achever leur scolarité en leur proposant des activités parascolaires d'enseignement informatique et de formation à l'acquisition d'aptitudes sociales et familiales. Les

participants reçoivent pour chaque heure consacrée au programme des allocations (salaire nominal) qui sont déposées sur un compte en vue de financer leurs études supérieures;

c) En Afrique du Sud, le Ministre de l'éducation et le Ministre de la sûreté et de la sécurité travaillent sur un programme commun visant à éliminer les facteurs qui prédisposent les jeunes à la violence avant leur scolarisation, comme les familles déstructurées et la culture de la violence, et pendant leur scolarité, comme l'application de mesures disciplinaires violentes, dont on pense qu'elles encouragent les jeunes à recourir à la violence. Il est notamment envisagé de mettre en place des moyens de règlement pacifique des conflits, qui permettront de juguler la violence dans les écoles et serviront de modèle pour réduire la violence domestique.

d) Au Chili, l'extrême violence régnant à l'intérieur et autour de quatre écoles primaires dans une zone défavorisée où de nombreuses mères élèvent seules leurs enfants a conduit à l'élaboration d'un programme qui vise i) à mettre en place des comités composés d'élèves, de parents, d'enseignants, d'administrateurs et d'agents de la police locale afin de coordonner la lutte contre la violence et de résoudre les problèmes avec la police; ii) à aider les enseignants travaillant dans de mauvaises conditions en leur fournissant des ressources supplémentaires pour faire face aux situations difficiles; et iii) à promouvoir la solidarité, le sens civique, l'esprit d'initiative et la prévention.

38. Le National Strategy Information Center, à Washington, a contribué à la coordination et au lancement de programmes scolaires visant à favoriser le respect du droit dans la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), dans l'ouest de la Sicile (Italie) et à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Ces programmes abordent des thèmes tels que la prise de décisions en fonction de considérations personnelles, sociales et éthiques, le bien-fondé de l'état de droit, les facteurs d'incitation à la criminalité, le matérialisme ainsi que les moyens de ne pas sombrer dans la délinquance, la corruption et la criminalité organisée.

C. Parents et citoyens

39. Bon nombre des problèmes de délinquance juvénile sont imputés au manque d'éducation. De même, bon nombre des délits commis contre des biens sont attribués au manque de surveillance de ces biens. Aussi les mesures de prévention de la criminalité font-elles souvent appel

aux parents et aux citoyens. On citera, dans ce domaine, deux exemples de programmes de prévention efficaces:

a) Aux États-Unis, un programme de visites à domicile dans les familles jugées à risque (en raison de la pauvreté, par exemple, ou de mauvais résultats scolaires) a été mis au point de façon que son impact sur la criminalité puisse être évalué. Par exemple, ce type de programme est proposé dans tout l'État d'Hawaii depuis 1985. Le programme Hawaii Healthy Start a pour but de recenser les familles à risque et de les aider afin d'améliorer leur fonctionnement, d'accroître les compétences des parents, de réduire la maltraitance et l'abandon moral des enfants, et de promouvoir leur sain épanouissement. Contrairement à d'autres programmes uniquement réservés aux nourrissons, le programme hawaïen est destiné aux enfants de 0 à 5 ans;

b) Au Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles), le projet Kirkholt de prévention des cambriolages a permis de réduire la vulnérabilité des habitations aux cambriolages ainsi que les effractions répétées grâce à la collaboration entre les agents de probation, les forces de police et les services sociaux. Une analyse a été entreprise afin de déterminer pourquoi le taux de criminalité était si élevé. Elle a été suivie de mesures ciblées telles que l'amélioration de la sécurité des habitations et la mise au point d'un programme de surveillance du voisinage de type "cocon" ainsi que d'un programme de travail de groupe destiné aux délinquants. Les cambriolages ont diminué de 75 % entre 1986-1987 et 1989-1990.

D. Police et système judiciaire

40. Dans bon nombre des programmes mis en place par les autorités locales en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, en Europe occidentale et en Amérique du Nord, la police occupe une place centrale dans les partenariats créés pour mettre en œuvre des mesures de prévention. Non seulement elle apporte des informations sur les lieux où ont été commis les délits qui lui sont signalés, tels que les vols et les agressions, mais elle est aussi le garant de la lutte contre la criminalité. Dans les pays développés, elle se sert de logiciels de cartographie et d'autres outils informatiques perfectionnés pour analyser les données. Ces analyses peuvent aider les partenariats formés entre la police, les écoles et les services sociaux à déterminer avec précision où sont commis les délits et dans quelle mesure ils peuvent être liés à des facteurs autres que le logement.

41. Plusieurs pays ont lancé des programmes visant à encourager la collaboration entre les autorités, les groupes

associatifs et d'autres parties intéressées. On citera les exemples ci-après:

a) Aux Pays-Bas, le projet HALT, qui repose sur la collaboration entre la police, les procureurs, les autorités municipales, les victimes et la collectivité, a pour but d'obliger les jeunes vandales à réparer les dégâts qu'ils ont causés et à aider de jeunes délinquants à résoudre leurs éventuels problèmes d'emploi, de logement et d'éducation;

b) Au Brésil, pour lutter contre le problème persistant de la non-dénonciation des actes de violence commis contre les femmes et de l'inaction de la police face à ces actes, le Conseil de la condition féminine a persuadé les autorités de créer des postes de police exclusivement féminins. Les agents de police féminins prennent soin des victimes, découragent la violence masculine, orientent les femmes victimes vers des services de soutien social et psychologique et recommandent des cours aux partenaires masculins violents;

c) En Nouvelle-Zélande, les conférences de groupes de familles, destinées aux délinquants âgés de 10 à 16 ans, ont pour but de réduire l'encombrement du système de justice pénale, de déléguer certaines responsabilités aux familles et à la communauté, de permettre aux victimes d'exercer leurs droits et de donner la possibilité aux délinquants de réparer le préjudice causé;

d) En France, les maisons de justice et du droit facilitent l'accès aux juristes et aux organismes spécialisés dans les zones défavorisées et fortement touchées par la criminalité. Elles encouragent le recours à la conciliation et à la médiation pour le règlement des problèmes de petite délinquance.

IV. Stratégies nationales pour une action efficace

A. Quelques exemples de stratégies nationales

42. Les mesures préventives qui sont prises au niveau local peuvent être étayées par l'action des pouvoirs publics et par des stratégies gouvernementales. Elles ne profitent toutefois pas couramment des connaissances et compétences acquises ailleurs, sont rarement durables et risquent de n'aboutir qu'à une série de projets ponctuels et sans rapport les uns avec les autres. Qui plus est, les stratégies qui ont fait leurs preuves ne sont pas forcément diffusées et réutilisées ailleurs; ainsi, pour les projets

locaux ponctuels, il arrive qu'on se fonde sur des mesures peu probantes et que l'on doive élaborer des outils de diagnostic et d'évaluation propres. Les stratégies nationales visant à faire reculer la criminalité et à la prévenir sont très variées, comme le montrent les exemples suivants:

a) En 1998, dans le cadre d'un programme fortement médiatisé visant à faire baisser la criminalité, le Gouvernement britannique décidait de consacrer l'équivalent de 450 millions de dollars sur trois ans (soit près de 6,50 dollars par habitant) à l'exécution de stratégies éprouvées de prévention. Parallèlement, une loi était adoptée, qui faisait obligation aux autorités locales de collaborer avec les forces de police et avec d'autres administrations, dans le cadre de mesures d'exécution strictes. Ces décisions se fondaient sur des travaux de recherche approfondis, basés sur l'ensemble des études internationales sur la question, qui ont permis de dégager des mesures d'un bon rapport coût-efficacité. Le programme cible cinq objectifs: i) s'attaquer aux causes sociales de la criminalité et, à cet effet, consentir des investissements à long terme en faveur de l'enfant, de la famille et de l'école; ii) prévenir le vol avec effraction et le vol de véhicules; iii) aider les forces de police à axer leur action sur les moyens de faire reculer la tendance à l'agression répétée d'une même victime; iv) privilégier la prévention sur les lieux sensibles; v) appliquer des sanctions plus efficaces de sorte à réduire le taux de récidive, particulièrement chez les toxicomanes. Près de 10 % des ressources – 42 millions de dollars – seront consacrés à l'évaluation systématique des résultats obtenus;

b) En France, depuis plus de 15 ans, les municipalités sont incitées à conclure des partenariats en vue de lutter contre la délinquance juvénile, à participer à la prévention, à assurer l'accès à la justice et à prêter assistance aux victimes. En 1997, le conseil de la sécurité intérieure, présidé par le Premier Ministre, a décidé l'institution de contrats locaux en matière de sécurité, qui permettent de créer des partenariats en vue de résoudre les problèmes qui se posent. Ce dispositif a été capital pour la création d'emplois-jeunes: 20 000 assistants de sécurité et 15 000 médiateurs sociaux devaient être recrutés avant le début 2000;

c) Aux Pays-Bas, la stratégie de prévention évolue en fonction des données d'expérience, près de 10 % des ressources étant consacrées à l'évaluation des résultats. Les pouvoirs publics ont mené à bien de nombreux programmes sur l'ensemble du territoire. Une plate-forme nationale a été créée, qui réunit des

représentants du secteur privé, des fonctionnaires et des experts en vue de la mise au point de programmes pilotes. Un programme d'envergure comporte depuis peu une stratégie visant à améliorer la qualité de la vie dans les grandes villes. Les mesures de prévention de la violence juvénile portent sur trois volets: i) action structurelle à l'échelle nationale ciblant la délinquance juvénile croissante parmi les jeunes appartenant à des minorités; ii) programme structurel faisant intervenir des jeunes à risque de sorte à les empêcher d'abandonner le système scolaire et à leur faciliter l'obtention d'un emploi; iii) programme structurel destiné à donner aux enfants et aux jeunes un bon départ dans la vie;

d) En 1998 a été créé, au Canada, le Centre national de prévention du crime, qui vise plus particulièrement la sécurité de la collectivité en s'attaquant aux facteurs qui poussent les enfants, les jeunes et les adultes à la délinquance. La stratégie nationale canadienne comprend un programme de mobilisation des collectivités, un fonds d'investissement dans la prévention du crime, un programme de partenariat avec le secteur privé et une campagne de sensibilisation du public;

e) En 1996, le Gouvernement sud-africain a formulé une stratégie nationale de prévention de la criminalité et créé un centre national de prévention chargé de coordonner et d'intégrer les activités de justice pénale visant les problèmes de criminalité hautement prioritaires, mais aussi de promouvoir la recherche et de faciliter la mise en œuvre de programmes de prévention de la criminalité. À la suite des récentes élections, le Gouvernement a engagé une nouvelle phase de son action, axée sur la mise en œuvre d'un livre blanc sur la sécurité. Il est prévu de consacrer environ 8 millions de dollars à la prévention sociale de la criminalité au niveau local et à une action combinée des services de répression et des services sociaux dans neuf zones défavorisées enregistrant des niveaux de criminalité élevés. Dans cette stratégie sont aussi prévues des mesures spécialement destinées à mobiliser les autorités locales sur le thème de la réduction de la criminalité et à soutenir les équipes chargées de lutter contre les infractions avec voie de fait qui sont commises à l'aide de véhicules à moteur, la violence à l'école et la violence dans la famille;

f) En Argentine, le Ministère de la justice a annoncé, en 1998, la mise en œuvre de plans visant à créer un conseil interjuridictionnel qui serait chargé de mobiliser un certain nombre de ministères, comme ceux de l'éducation, de la culture, de l'intérieur, de la santé et de l'action sociale, ou encore de l'emploi et de la sécurité

sociale. Au programme de ces ministères devraient figurer des mesures de lutte contre les facteurs de risque;

g) En Nouvelle-Zélande, l'Unité de prévention de la criminalité relevant du Cabinet du Premier Ministre est dotée d'un budget annuel de 4 millions de dollars (soit environ 1 dollar par habitant). Elle a pour objectif de coordonner les ressources et les activités des différents organismes ministériels, et de constituer des partenariats avec les autorités locales par le biais d'un mécanisme de conseils pour des communautés plus sûres. Depuis 1994, cette unité a été à l'origine de la création de plus de 60 conseils de ce type, et elle a financé des activités de prévention de la criminalité dont on évalue le coût à plus de 5 millions de dollars.

B. Évolution des stratégies nationales

43. L'analyse des stratégies mises en œuvre par les gouvernements depuis le milieu des années 70 fournit des renseignements précieux. L'élaboration de ces stratégies est souvent le résultat de travaux menés par des commissions d'enquête diligentées par les gouvernements pour étudier les problèmes de criminalité et les réponses à y apporter, comme ce fût le cas en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni (Angleterre et pays de Galles) et en Suède. Ces commissions sont parvenues à la conclusion qu'un organisme gouvernemental central devait être chargé de mettre en place et de gérer des stratégies préventives. Ces dernières supposent généralement:

a) La mise sur pied d'un centre de responsabilité permanent et identifiable qui ait pour tâche d'élaborer et d'appliquer des mesures de prévention en coordination avec d'autres organismes publics. L'objectif est de sensibiliser à une certaine conception de la prévention, de mettre au point un plan d'action avec des buts et des priorités bien définis, d'influer sur les politiques touchant d'autres secteurs mais ayant des incidences en matière de délinquance, de violence et d'insécurité, et de favoriser les partenariats;

b) Des outils d'analyse stratégique qui permettent d'évaluer l'efficacité des mesures prises, d'observer l'évolution de la criminalité et de tenir compte des problèmes sociaux et des facteurs de risque pertinents;

c) La mise à disposition de ressources en vue de poursuivre des activités, de mener des projets pilotes et de promouvoir les meilleures pratiques;

d) L'allocation de ressources financières à la prévention. Leur montant varie d'un pays à l'autre et à l'intérieur même d'un pays, en termes tant de budget

spécifiquement consacré à la prévention que de dépenses totales de lutte contre la criminalité;

e) Capacités de mobilisation et de normalisation. Des systèmes de financement tels que la passation de contrats avec des municipalités et la mise en œuvre de stratégies visant à modifier les attitudes et les pratiques favorisent l'émergence d'un sentiment de responsabilité partagée.

44. Malgré des divergences notables, les stratégies nationales n'opposent pas réduction de la criminalité et renforcement de la solidarité sociale. Il semble qu'une nouvelle tendance, s'agissant de ces stratégies, soit l'accent placé sur la complémentarité de la prévention et du contrôle, la prise en compte d'indicateurs de qualité de vie et la promotion de la solidarité sociale par le biais de la responsabilisation.

45. Les stratégies des gouvernements à l'appui des mesures de prévention visent des objectifs analogues, à savoir:

a) Donner à l'organisme responsable la possibilité de mobiliser les organismes publics dont l'action a des incidences sur la criminalité et l'insécurité;

b) Parvenir à un meilleur équilibre entre les différents types de mesures préventives afin de s'attaquer plus efficacement aux facteurs de risque;

c) Renforcer les collectivités au niveau local et leur donner plus de moyens grâce à des partenariats qui leur permettent d'entreprendre des activités rigoureuses sur la base d'un diagnostic solide;

d) Tenir compte des enseignements tirés d'autres expériences nationales et les adapter aux conditions locales;

e) Promouvoir les volets "recherche" et "évaluation" des politiques de prévention en vue d'acquérir une connaissance plus précise et plus utile des facteurs de risque et des mesures efficaces;

f) Comparer les rapports coût-efficacité de diverses activités de lutte contre la criminalité et l'insécurité, et diriger les ressources vers les activités les plus efficaces.

La plupart des stratégies nationales se heurtent à la difficulté qu'il y a à mettre en place des mécanismes satisfaisants pour diffuser les informations et former les personnes chargées de coordonner la prévention du crime au niveau local et les autres personnes s'occupant de prévention.

V. Exemples d'initiatives couronnées de succès

A. Éléments d'une politique réussie

46. Les études et analyses menées par les organisations nationales et internationales, outre qu'elles ont confirmé l'efficacité des mesures préventives, ont permis de mettre en évidence les éléments essentiels d'une politique réussie. Ces éléments sont souvent présents dans les contrats passés par les pouvoirs publics ou dans les lois visant la prévention de la criminalité au niveau local, lorsque ceux-ci sont fondés sur un modèle en quatre points comprenant:

a) Le diagnostic de la situation (problèmes, facteurs de risque et ressources dont dispose la collectivité);

b) L'élaboration d'un plan d'action (décider de la marche à suivre et des priorités, cibler de façon satisfaisante les facteurs de risque);

c) La mise en œuvre du plan d'action (formation, partenariats entre divers secteurs, coordination);

d) L'évaluation et le retour d'informations (évaluation de la politique menée et de son efficacité).

B. Considérations particulières

47. En règle générale, les politiques de prévention de la criminalité comprennent une action à l'échelle de la collectivité. Dans ce contexte, le terme "collectivité" renvoie à un concept multiple et complexe. Il peut désigner un lieu géographique, comme une zone particulièrement touchée par la criminalité ou les centres des villes, mais il peut aussi désigner un groupe de personnes plus ou moins structuré mais identifiable, comme les voisinages où se concentrent des résidents appartenant à un même groupe ethnique ou culturel. Ce même terme peut encore renvoyer à la communauté internationale (à savoir les gouvernements concernés) lorsque l'on s'intéresse à des problèmes transnationaux tels que la criminalité internationale. L'action à l'échelle locale suppose la mise en place, dans les collectivités, d'organisations structurées, parfois professionnelles, ayant pour objectif spécifique la prévention de la criminalité.

48. Dans le cadre de l'atelier, il est fait référence, dans l'expression "participation de la collectivité à la prévention de la criminalité", aux organismes et organisations existant au sein de la collectivité mais qui, habituellement, ne participent pas aux activités de

prévention de la criminalité; ce sont notamment les établissements scolaires, les services sociaux et de santé ainsi que les organismes de transports et de loisirs.

49. Afin d'encourager la mise en œuvre de telles activités partout dans le monde, le Centre international pour la prévention de la criminalité a appris à sélectionner les programmes en fonction des éléments suivants:

a) *Actions conjointes qui ont fait baisser les niveaux de criminalité.* Il s'agit d'initiatives à court, moyen ou long terme prises par des pays, des municipalités ou des secteurs d'activité (établissements scolaires, services sociaux et services du logement, par exemple) et qui ont permis de réduire une ou plusieurs formes de criminalité en visant les personnes à risque (délinquants ou victimes en puissance), des lieux spécifiques (espaces publics, cités à hauts risques) ou des mécanismes (réparation, remise en état des rues). Les évaluations qui ont été réalisées tendent à confirmer que la reproduction de telles initiatives dans des conditions analogues permettrait de réduire la criminalité ou la victimisation de façon comparable à ce qui a été observé. En outre, la réduction de la criminalité n'est que l'un des résultats de la prévention, qui présente aussi l'avantage d'insuffler un regain de dynamisme dans la collectivité, de renforcer la solidarité sociale et de faire naître un sentiment de sécurité. Il s'agit là d'intérêts non négligeables, mais qui sont rarement mesurés lors des évaluations empiriques habituelles. Il ne suffit toutefois pas aux acteurs chargés de la prévention dans d'autres zones de savoir quels types d'activités permettent effectivement de réduire les facteurs de risque s'ils n'ont pas accès aux informations relatives à la marche à suivre;

b) *Stratégies d'appui aux activités de prévention.* Un autre intérêt des initiatives à retenir est qu'elles prévoient un examen des problèmes à prendre en compte afin de parvenir à un développement durable de la société, pour ce qui est notamment de l'aide aux familles, aux enfants et aux adolescents; des mesures visant à briser le cercle de la violence entre les générations et de la violence à caractère sexiste; et des solutions qui favorisent la responsabilisation des personnes et des collectivités;

c) *Initiatives susceptibles de constituer la base d'une action.* Les politiques nationales de prévention du crime, les initiatives régionales et les actions communes à plusieurs municipalités sont parmi les méthodes qui ont permis d'obtenir un niveau de sécurité satisfaisant dans plusieurs collectivités; de définir la façon de cibler les éléments principaux de ces initiatives par rapport aux

cultures et aux collectivités; et de déterminer les responsabilités et le champ d'action des différents acteurs.

C. Critères de sélection des exemples qui seront présentés lors de l'atelier

50. Les études de cas qui seront présentées lors de l'atelier doivent répondre aux critères suivants:

a) Il s'agira d'exemples illustrant des problèmes de criminalité communs à de nombreux États Membres, comme la violence à l'égard des femmes, les jeunes en tant que délinquants ou victimes de la criminalité, les endroits où les niveaux de violence sont élevés, les délits contre les biens, l'insécurité dans les zones les plus défavorisées ou les zones d'exclusion, les infractions fréquentes (cambriolage et vol de voiture, notamment) et les infractions liées à la drogue;

b) Il s'agira de cas illustrant la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité, notamment la mobilisation de la population, des associations et des institutions publiques (comme les établissements scolaires et les services sociaux) en vue de s'attaquer aux facteurs de risque qui sont à l'origine des problèmes de criminalité. Ces initiatives doivent être prises dans le respect des droits de l'individu et des principes de la démocratie participative, et doivent favoriser l'action civique. Certains exemples porteront sur la justice réparatrice et la médiation;

c) Dans l'idéal, il s'agira d'exemples de processus intégrés illustrant un partenariat entre une organisation spécialisée et des acteurs appartenant à la collectivité en vue d'établir le diagnostic de la situation, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action et de l'évaluer, le tout sur la base d'une documentation détaillée (voir par. 46 ci-dessus);

d) Il s'agira d'exemples de politiques favorisant l'action et faisant intervenir des programmes qu'il est possible d'adapter et de reproduire dans d'autres situations. Des descriptions écrites de ces programmes seront disponibles;

e) Il s'agira d'exemples tirés de contextes culturels et régionaux divers.

D. Présentation des exemples

51. Lors de la présentation de ces exemples, les participants à l'atelier seront invités à orienter leur débat selon les axes suivants: a) quelles nouvelles décisions et conclusions mène la politique en question; b) comment cette politique influe sur les conditions de mobilisation

des secteurs et d'organisation de l'action; c) quels sont les éléments qui ont un effet démultiplicateur s'agissant de modifier la façon dont les politiques sont mises en œuvre.

52. Une douzaine d'exemples seront présentés, pendant une vingtaine de minutes chacun. Ces présentations, qui auront lieu en groupes de trois personnes, chaque groupe s'intéressant à un thème particulier en vue d'illustrer des approches variées, seront suivies d'un débat d'une vingtaine de minutes également. Cette façon de procéder doit permettre de faciliter la compréhension des éléments clefs d'une politique de prévention, y compris l'examen de questions particulières, comme ce qui a provoqué l'ouverture d'un débat sur un aspect donné de la question, les nouvelles conclusions qui sont tirées et la nouvelle conception que l'on a de l'action, de son organisation et de l'efficacité à long terme de la politique menée

VI. Assistance technique visant à faciliter la prévention efficace de la criminalité

A. Institutions d'appui

53. Les institutions d'appui aident les pays et les collectivités à mettre en œuvre, avec la participation de la collectivité, une prévention efficace de la criminalité en proposant des conseils techniques, des informations, des guides de bonne pratique, des activités de formation et d'échange de compétences, une documentation destinée à mobiliser et à sensibiliser le public ainsi que des outils de diagnostic.

54. Les organisations suivantes œuvrent, en différents points du globe, en faveur de la prévention de la criminalité:

a) Le *Centre international pour la prévention de la criminalité*, dont le siège est à Montréal, fait office de centre de documentation pour la prévention de la criminalité avec la participation de la collectivité. Son conseil d'administration se compose de membres de plusieurs des institutions d'appui ci-dessous. Son programme principal est défini par les services gouvernementaux de l'Afrique du Sud, du Canada, de la Côte-d'Ivoire, des États-Unis, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni;

b) Le *Forum européen pour la sécurité urbaine*, dont le siège est à Paris, rassemble l'expérience de plus de 50 villes européennes en matière de prévention de la criminalité;

c) L'*Association mondiale des grandes métropoles*, dont le siège est à Paris, encourage la coopération et propose une assistance technique et des activités de formation, en particulier par l'intermédiaire de son institut de gestion;

d) La *Fondation asiatique pour la prévention du crime*, dont le siège est à Tokyo, encourage la formation, la recherche et l'échange d'informations;

e) La *Naif Arab Academy for Security Sciences*, dont le siège est à Riyadh, améliore la compétence des agents de sécurité arabes en proposant des activités de formation, des programmes universitaires, des services de coopération technique et des conseils.

Des forums pour la sécurité urbaine sont en cours de création au niveau régional afin de desservir l'Afrique, l'océan Indien et l'Amérique latine.

55. Parmi les autres organismes œuvrant au niveau des pays, mais capables de fournir une assistance au niveau international, on peut citer:

a) *Crime Concern* (Royaume-Uni), qui aide les organismes nationaux et locaux en gérant des projets, en favorisant la création et l'organisation de partenariats, et en dispensant une formation aux praticiens;

b) Le *National Crime Prevention Council* (États-Unis), qui favorise la mobilisation du public et l'élaboration de stratégies intégrées grâce à des programmes de démonstration, à des activités de formation et à des conseils;

c) L'*Institute for Security Studies* (Afrique du Sud), qui facilite l'élaboration de stratégies en proposant des informations sur les meilleures pratiques, des manuels d'orientation et des outils de diagnostic tels que des études de victimation.

Par ailleurs, des réseaux de responsables municipaux tels que la Fédération des municipalités canadiennes, la Conférence des maires des États-Unis et le Forum français pour la sécurité urbaine peuvent également fournir une assistance élargie.

56. Les gouvernements nationaux peuvent échanger des compétences considérables largement applicables nonobstant les différents contextes administratifs et culturels.

B. Information et description des bonnes pratiques

57. On peut, en décrivant divers éléments de programmes réussis – problèmes de criminalité, activités mises en œuvre, impact et coût de ces activités, et partenariats mis en place –, inspirer de nouveaux programmes de prévention de la criminalité faisant intervenir la collectivité, car de cette manière, on fournit des modèles et l'on stimule la confiance.

58. De nombreux organismes nationaux tiennent à jour des sites Internet et des centres de documentation qui décrivent les meilleures pratiques. Ce type de coopération transnationale favorise l'adoption de méthodes novatrices de prévention de la criminalité et permet de rassembler des analyses et des compétences du monde entier dans un secteur où, auparavant, ces informations et compétences étaient cloisonnées par les frontières nationales. La BC Coalition for Safer Communities, dont le siège est à Vancouver, a mis sur pied un réseau international de prévention de la criminalité devant permettre à des praticiens d'échanger des idées à l'échelon international. La Société mondiale de victimologie, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement néerlandais, a créé un site Internet (www.victimology.nl), qui doit permettre aux experts et aux universitaires de consulter des informations sur les victimes et sur des questions connexes. Le Centre international pour la prévention de la criminalité tient à jour un site Internet (www.crime-prevention-intl.org) décrivant des programmes susceptibles d'encourager l'adoption de mesures, y compris de nombreux guides sur les activités locales. Le Centre met également à disposition, pour favoriser l'échange de compétences, des analyses comparatives et les résultats de séminaires.

C. Programme de formation et échange de compétences

59. Pour que la prévention de la criminalité soit efficace, les décideurs, coordinateurs et praticiens doivent avoir les connaissances, la compréhension et les compétences requises pour mener à bien les programmes. Peu de gouvernements ont mis au point de tels activités de formation. Le Forum européen pour la sécurité urbaine,

Crime Concern (Royaume-Uni) et le National Crime Prevention Council (États-Unis) ont l'expérience d'un grand nombre de programmes de formation destinés aux responsables de la prévention. L'Université de West Bristol (Royaume-Uni) a été la première à mettre au point une formation qui sera destinée au télé-enseignement. Le Centre international pour la prévention de la criminalité a lancé deux programmes d'échange de compétences entre l'Europe et l'Amérique du Nord et un autre programme de ce type destiné aux responsables municipaux et policiers des pays francophones d'Afrique occidentale.

D. Outils de partenariat et de diagnostic

60. La principale difficulté, pour réussir un programme de prévention de la criminalité avec la participation de la collectivité, consiste en grande partie à aider des organismes habitués à travailler seuls à collaborer pour affronter des problèmes de criminalité communs et des situations urbaines, familiales et culturelles communes. Au Royaume-Uni, par exemple, la loi de 1998 relative à la réduction de la criminalité et des troubles à l'ordre public a enjoint les autorités municipales et les services de police à participer conjointement à une étude de la sécurité au cours de laquelle des responsables municipaux, scolaires, sociaux et des policiers, notamment, ont examiné ensemble des informations relatives à la sécurité et à certains facteurs connexes concernant leur localité.

E. Stratégies empiriques

61. Au cours des deux dernières décennies, ont beaucoup entendu parler des activités réussies de prévention de la criminalité mises en œuvre avec la participation de la collectivité dans certains pays développés, notamment dans ceux où l'on a procédé à une évaluation systématique des résultats. D'autres pays développés, certains pays en développement et les pays aux économies en transition s'essaient à mettre en œuvre des programmes analogues. Ces activités exigent, comme le montre le programme britannique de réduction de la criminalité, d'importants investissements dans les stratégies de prévention, notamment dans l'évaluation. Toutefois, la réduction de la criminalité et la sécurité de la collectivité étant des objectifs qui entrent en concurrence, pour l'attribution des ressources, avec d'autres programmes gouvernementaux, il importe d'évaluer ces programmes une fois qu'ils ont donné des résultats et de les comparer à des programmes analogues, à savoir ceux dont on estime qu'ils conduisent à une réduction durable

de la criminalité et à une amélioration de la sécurité de la collectivité.

62. Comme dans tout autre domaine du développement humain (santé, éducation ou exploration de l'espace, par exemple), la prévention de la criminalité doit, pour être couronnée de succès, s'appuyer sur la connaissance de ce qui réussit¹⁴ et des raisons de cette réussite. On s'intéresse de plus en plus à une stratégie transnationale empirique, qui viserait à rendre la prévention plus économique, responsable et durable.

VII. Satisfaction des besoins particuliers des pays en développement et des pays aux économies en transition

63. Ce qui a été dit dans le présent document s'applique, en grande partie, aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement ou à ceux dont l'économie est en transition. Souvent, ces derniers doivent relever un défi de nature différente. Il peut exister de manière concomitante, par exemple, des niveaux plus élevés de violence des rues et de violence intrafamiliale (moins visible), d'importantes proportions de citoyens gravement défavorisés et de jeunes (c'est-à-dire de groupes d'âge perpétrant et souffrant de la criminalité), une migration rapide vers les zones urbaines, un manque de confiance dans les forces de l'ordre, des systèmes judiciaires inefficaces, de la corruption, une administration médiocre et une concurrence aiguë pour des ressources rares. La sûreté et la sécurité sont des droits fondamentaux de l'individu indispensables au développement économique. C'est pourquoi il est impératif d'investir les ressources rares dans des programmes susceptibles de protéger ces droits de façon responsable et durable. En Asie centrale, par exemple, dans les régions désormais placées sous juridiction partagée, on se heurte à des problèmes de criminalité transfrontalière. Dans des cas comme celui-ci, le défi que doivent relever, en matière de prévention, les responsables locaux et la collectivité internationale consiste à coordonner l'assistance et à faciliter la mobilisation de ressources.

64. Pour résumer, la prévention de la criminalité avec la participation de la collectivité doit devenir une priorité de l'aide au développement. Les bailleurs de fonds, que ce soit individuellement ou ensemble, peuvent soutenir financièrement et autrement l'élaboration de stratégies de prévention de la criminalité faisant appel à la participation de la collectivité.

Notes

- ¹ Daniel Stansfaçon and B. Welsh, *Crime Prevention Digest II. Comparative Analysis of Successful Community Safety* (Montreal, International Centre for the Prevention of Crime, 1999).
- ² Lily-Ann Gauthier, *100 Crime Prevention Programs to Inspire Action across the World* (Montreal, International Centre for the Prevention of Crime, 1999)
- ³ Graeme Newman, ed., *Global Report on Crime and Justice* (New York, Oxford University Press, 1999); K. Kangaspunta and others, *Crime and Criminal Justice Systems in Europe and North America* (Helsinki, HEUNI, 1998).
- ⁴ [incomplet] A. Louw and others, *Crime in Johannesburg: Results of a City Victim Survey* (South Africa, Halfway House, 1998).
- ⁵ W. Sherman and others, *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising* (Washington, D.C., National Institute of Justice of the United States Department of Justice, 1997).
- ⁶ Peter Greenwood and others, *Diverting Children from a Life of Crime: Measuring Costs and Benefits* (Santa Monica, RAND Corporation, 1996).
- ⁷ S. R. Donziger, ed., *The Real War on Crime: The Report of the National Criminal Justice Commission* (New York, Harper, 1996).
- ⁸ Y compris la Conférence sur la réduction de l'insécurité urbaine tenue en 1987; le programme "Pour des villes plus sûres": Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, tenue en 1989; le Forum européen pour la sécurité urbaine, la Fédération des municipalités canadiennes et la Conférence des maires des États-Unis, tenus en 1989 et 1991.
- ⁹ D'importantes études ont été réalisées dans le monde. Parmi les ouvrages publiés, on peut citer: W. Sherman and others (voir note 5) aux États-Unis; P. Goldblatt and C. Lewis, *Reducing Offending. An Assessment of Research Evidence on Ways of Dealing with Offending Behaviour* (London, Home Office, Research and Statistics Directorate, 1998) au Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles); sur le plan international, voir D. Sansfaçon and B. Welsh, *Crime Prevention Digest II: Comparative Analysis of Successful Community Safety* (Montreal, International Centre for the Prevention of Crime, 1999).
- ¹⁰ Voir, par exemple, le National Committee on Violence (1990) en Australie; les commissions Peyrefitte (1978) et Bonnemaison (Commission des maires pour la sécurité, 1982) en France; le rapport Roper (Ministry of Justice, 1987) en Nouvelle-Zélande; et Morgan au Royaume-Uni (Angleterre) (Home Office, 1991).
- ¹¹ R. Loeber and D. P. Farrington, "Never too early, never too late: risk factors and successful interventions for serious and violent juvenile offenders", *Studies on Crime and Crime Prevention*, vol. 7, No. 1 (1998), pp. 7-30; and A. J. Reiss and J. A. Roth, eds., *Understanding and Preventing Violence* (Washington, National Academy Press, 1993).
- ¹² Voir Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, La Havane, 27 août-7 septembre 1990, rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.91.IV.2), chap. I, sect. C, résolution 1.
- ¹³ Voir, par exemple, *A Practical Guide to Crime Prevention for Local Partnerships*, Crime Concern, 1993. R. Linden and Swindon, *A Safer Canada: Guide for Community Crime Prevention* (Ottawa, National Crime Prevention Council of Canada 1996); Forum européen pour la sécurité urbaine, *Urban Security Practices* (Paris, 1996).
- ¹⁴ Jan Van Dijk, "Towards a research-based crime reduction policy: crime prevention an effective policy option", *European Journal on Criminal policy and Research*, vol. 5, n° 3 (1997), p. 13 à 27.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.